

COMMISSION DE DISCIPLINE
Tél. 04 50 84 10 82

P.V. 386

Réunion du Lundi 03 Septembre 2018

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, David COSTA, Philippe CHEVRIER, Jean-Denis ROUX, Denis MOUCHET, Alain ROSSET.

Publié le jeudi 06 septembre 2018

COURRIER AUX CLUBS

A.S. LE LYAUD ARMOY :

Vous devez adresser votre demande à la commission d'appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui a pris la décision en dernier ressort.

Votre joueur a été suspendu en 2017 en tant que dirigeant, tout en étant déjà suspendu en tant que joueur 3 ans auparavant. Comme vous devez le savoir, toute personne suspendue ne peut occuper un poste officiel, et ne peut donc figurer sur une feuille de match ;